

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1735

30 juillet 2011

SOMMAIRE

Alceco International S.A.	83237	Henfin S.A.	83279
Arf Immo S.C.I.	83236	Hofaro S.A.	83279
Association MultiCulturelle de l'Ouest ...	83249	Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides	83260
Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l. ...	83238	Huacheng Real Estate S.A.	83280
Benelux Parkett S.A.	83244	Huacheng Real Estate S.A.	83280
Big Red S.A.	83241	Hugo Boss Benelux Retail B.V.	83279
Broso S.A.	83266	Industrial Milk Company S.A.	83257
CB Diagnostics Luxembourg	83277	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	83252
Central European Capital S.à r.l.	83241	Lys Holding 1 S.à r.l.	83243
Central European Capital S.à r.l.	83242	Matibo Investment Group S.A.	83272
Chanpia Lux SA	83243	Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.	83246
Cin.Stef S.A.	83243	Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l.	83263
Compagnie Financière de Belmont S.A. so- ciété de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	83279	MVM Lux Sicav	83257
Dai Nippon International S.A.	83248	Nimble S.à r.l.	83275
Dallmayr Vending Luxembourg - Hot Cho- colate G.m.b.H.	83260	Nuts S.à r.l.	83234
Delamare Luxembourg S. à r.l.	83246	Oasmia S.A.	83237
Downington Holding	83239	Plastique S.A.	83248
Economic Consult S.A.	83248	Realstar Healthcare S.à r.l.	83253
Enovos International S.A.	83249	RE&F S.A.	83244
Espirito Santo Control S.A.	83267	Regi Participations S.A.	83268
European Financial Stability Facility	83242	Russian Technologies S.A.	83241
Fissler A.G.	83255	Samsonite International S.A.	83237
Gartok	83263	Solidar Sicav	83238
Gestimob S.A.	83263	Stofan	83280
Ginge - Kerr - Luxembourg S.A.	83267	Summerhill Holding S.à r.l.	83270
Global Brands S.A.	83268	TempLab Luxembourg S.à r.l.	83261
Global Paints S.A.	83277	Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l.	83238
G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l.	83252	Triton III (Nimble) S.à r.l.	83275
Gottex Sicav	83277	Vam Funds (Lux)	83278
Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l.	83278	Velcan Energy Luxembourg S.A.	83265

Nuts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 161.302.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le premier juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gilbert DIAZ, administrateur de société, né le 14 juin 1960 à Oullins, demeurant au 29, rue St-Nestor, F-69008 Lyon,

ici représenté par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 28 mars 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il existe sous la dénomination NUTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

En outre, la société a également pour objet l'achat, la gestion, la mise en valeur et la vente de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également prêter tous services de conseil en investissement.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Gilbert DIAZ, demeurant au 29, rue St-Nestor, F-69008 Lyon.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/25888. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 8 juin 2011.

Référence de publication: 2011079451/108.

(110088768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2011.

Arf Immo S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert.

R.C.S. Luxembourg E 4.233.

L'an deux mille dix, le sept décembre.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Fahir COSIC, commerçant, né à Junuzovici Zavidovicie (Bosnie) le 12 juin 1968, demeurant à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert.

Lesquel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Samel BADIC, promoteur immobilier, né à Luxembourg le 28 novembre 1979, demeurant à L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg,

une part sociale de la société civile immobilière "ARF IMMO S.C.I.", avec siège social à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert, constituée par acte sous seing-privé en date du 2 novembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 628 du 24 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro E4.233, pour le prix de trente (30) euros

Le prix de cession a été payé avant la passation du présent acte, ce dont quittance.

A l'instant Monsieur Redzep DRAGOLOVCANIN, commerçant, né à Melaje (Serbie), le 17 janvier 1967, demeurant à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert, agissant:

a. en sa qualité de seul autre associé de la prédite société, déclare approuver la présente cession à Monsieur Samel BADIC;

b. en sa qualité d'administrateur-gérant de la prédite société, déclare accepter au nom de la société la présente cession. Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Monsieur Samel BADIC sera propriétaire de la part cédée à partir de ce jour et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elle sera productive à partir de ce jour. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société "ARF IMMO S.C.I."

A la suite de cette cession, les comparants requierent le notaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions prises sur ordre du jour conforme.

Première résolution

L'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de trois mille (3.000) euros, divisé en cent (100) parts sociales de trente (30) euros chacune. Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Fahir COSIC, préqualifié, quarante-neuf parts sociales	49
2. Monsieur Redzep DRAGOLOVCANIN, préqualifié, cinquante parts sociales	50
3. Monsieur Samel BADIC, préqualifié, une part sociale	1
TOTAL: cent parts sociales	100"

Deuxième résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Fahir COSIC de son mandat de gérant technique de la société et lui donnent décharge pour son mandat.

Les associés nomment Monsieur Fahir COSIC administrateur-gérant administratif de la société.

Les associés nomment Monsieur Samel BADIC administrateur-gérant technique de la société.

Les associés déclarent que Monsieur Redzep DRAGOLOVCANIN est administrateur-gérant administratif de la société.

La société est engagée par la signature conjointe d'un administrateur-gérant administratif et de l'administrateur-gérant technique.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cosic, Badic, Dragolovcanin, F. Unsen.

Déclaration

Le notaire déclare au nom des parties que la société ARF IMMO SCI est propriétaire de l'immeuble inscrit au cadastre comme suit:

Commune de LUXEMBOURG, sectio ED de NEUDORF

Numéro 559/5068, lieu-dit "rue de Neudorf", place (occupée) bâtiment à habitation de 3 ares 69 centiares, évalué à la somme de six cent mille (600.000) euros.

Cet immeuble est grevé d'une dette hypothécaire envers la Banque Raiffeisen, dette renseignant un solde débiteur de six cent quatre mille deux cent cinquante-trois virgule soixante (604.253,60) euros.

Signé: F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 8 décembre 2010. Relation: DIE/2010/12112. Reçu sept cent vingt-deux euros cinquante-six cents. 12042,54€ à 5,00 % = 602,13 € + 2/10 = 120,43 € / 722,56 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 11 mai 2011.

F. UNSEN.

Référence de publication: 2011070056/64.

(110076253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2011.

**Alceco International S.A., Société Anonyme,
(anc. Oasmia S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 75.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011070342/11.

(110078076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des actionnaires du 26 mai 2011

Il résulte du procès-verbal de la réunion des actionnaires de la Société tenue en date du 26 mai 2011 que:

- Mr. Ramesh Dungarmal Tainwala, né le 8 septembre 1959 à Ranchi, Jharkhand (Inde) ayant son adresse professionnelle au The Shimmer, Presidency Co-op Scty, Flat n° 4 & 5, Plot n° 9, NS Rd n° 8 Juhu, JVPD Scheme, Vile Parle (W), Mumbai 400 049 (Inde) a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012;

- Mr. Keith Hamill, né le 7 décembre 1952 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 88 Wood Street, Londres EC2V 7QR (Royaume-Uni), a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012;

- Mr. Bruce Hardy McLain, né le 30 septembre 1952 à San Francisco (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 111 Strand, WC2R 0AG Londres (Royaume-Uni), a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012;

- Mr. Paul Kenneth Etchells, né le 30 mai 1950 à Stockport (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 3A Sakura Court, 58-60 Kennedy Road, Hong Kong (Chine) a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012;

- Mr. Miguel Ko Kai Kwun, né le 25 janvier 1953 en Chine, ayant son adresse professionnelle au 2/F, Rose Court, 117 Wong Nai Ching Road, Happy Valley, Hong Kong, (Chine) a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012; et

- Mme Ying Yeh, née le 5 juin 1948 à Beijing (Chine), résidant au 2/F Rose Court, 117 Wong Nai Ching Road, Happy Valley, Hong Kong (Chine) a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat, jusqu'à la tenue de l'assemblée des actionnaires approuvant les comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011074239/33.

(110082569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Solidar Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8217 Mamer, 41, Op Bierg.

R.C.S. Luxembourg B 152.084.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 13 avril 2011 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Administrateurs

- Philippe MELONI, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Jean-Philippe CLAESSENS, administrateur, avec adresse professionnelle au 41, Op Bierg, L-8217 Mamer
- Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, avec adresse professionnelle au 19, Via Cantonale, CH-6900 Lugano
- Per STRÖM, président, avec adresse professionnelle au 8, Riddargatan, SE 90304 Umea, Sweden
- Peter HELLE, administrateur, avec adresse professionnelle au 65, Regeringsgatan, SE 103-93 Stockholm, Sweden

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, en tant que Réviseur de la Société a été renouvelé.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 19 mai 2011.

Pour extrait conforme

LEMANIK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011072295/26.

(110079934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Barry-Wehmiller Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.907.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.881.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070355/11.

(110077876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Tishman Speyer ESOF Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.037.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 113.349.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 28 avril 2011 que la personne suivante a démissionné avec effet au 28 avril 2011 de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969, à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet au 28 avril 2011 à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Gerard Franklin, né le 13 février 1971 à Bromley, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Depuis lors, le Conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Gerard Franklin, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I. Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York NY 10021, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
- Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 Juin 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011077352/43.

(110086222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2011.

Downington Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.050.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 115.601.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the seventh day of April
Before the undersigned Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz.

There appeared:

UPINGTON INVESTMENTS S. à r. l., with registered address at 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, registered with Trade and Companies register of Luxembourg under number B 145.229,
represented by Mr. David Várszegi, Manager, with professional address at 75, parc d'Activités L-8308 Capellen,
himself represented by Geneviève BERTRAND with address at B-6983 La Roche-en-Ardenne, by virtue of a proxy given.

The said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company DOWNINGTON HOLDING S.à r. l., having its principal office in 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Anja HOLTZ on March 16th 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 1218 of June 22nd 2006;

- that the capital of the company DOWNINGTON HOLDING S.à r. l. is fixed at two million fifty thousand euro (EUR 2,050,000.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of twenty thousand five hundred euro (EUR 20,500.-) each, fully paid;

- that the company UPINGTON INVESTMENTS S. à r. l., prenamed, has become owner of the shares and has decided to dissolve the company DOWNINGTON HOLDING S.à r. l. with immediate effect as the business activity of the company has ceased;

- that the company UPINGTON INVESTMENTS S. à r. l., prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of DOWNINGTON HOLDING S.à r. l., declares:

* that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole partner;

* that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

* regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it is irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

with the result that the liquidation of DOWNINGTON HOLDING S.à r. l. is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

- that the books and documents of the company shall be lodged during a period of five years at L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at 950.-EUR.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Capellen, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le sept avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A COMPARU:

UPINGTON INVESTMENTS S. à r. l., avec siège social au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.229,

représentée par Monsieur David Várszegi, Gérant, avec adresse professionnelle au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, lui-même représentée par Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, en vertu d'une procuration donnée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société DOWNINGTON HOLDING S.à r. l., ayant son siège social à 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Anja HOLTZ en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1218 du 22 juin 2006;

- que le capital social de la société DOWNINGTON HOLDING S.à r. l., précitée, s'élève actuellement à deux millions cinquante mille euros (EUR 2.050.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) chacune, entièrement libérées;

- que la société UPINGTON INVESTMENTS S. à r. l., prénommée, étant devenu seule propriétaire des parts sociales dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société à responsabilité limitée DOWNINGTON HOLDING S.à r. l., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que la société UPINGTON INVESTMENTS S. à r. l.,

prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société DOWNINGTON HOLDING S.à r. l., qu'en tant qu'associé unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associé unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer, de sorte que la liquidation de la société DOWNINGTON HOLDING S.à r. l. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société, pour l'exercice de leur mandat respectif à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à 950,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 12 avril 2011 - WIL/2011/283 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 21 avril 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011070179/96.

(110076918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Big Red S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 146.191.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070367/10.

(110077892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Central European Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011070400/12.

(110078407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Russian Technologies S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 67.282.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Russian Technologies S.A.

Référence de publication: 2011076370/32.

(110085037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2011.

Central European Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Central European Capital S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011070401/12.

(110078437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

European Financial Stability Facility, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.414.

- Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises le 28 mars 2011 que les administrateurs ont décidé:

* de prendre note de la démission de M. Vladimir Tvaroska en tant qu'administrateur de la Société à compter du 28 mars 2011; et

* de co-opter, avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, M. Martin Bruncko, né le 5 juin 1976 à Dolny Kubin, Slovaquie, ayant pour adresse professionnelle le Ministère des Finances de la République Slovaque, Stefanovicova 5, 81782 Bratislava 15, Slovaquie, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Vladimir Tvaroska.

- Il résulte par ailleurs des résolutions de la réunion du conseil d'administration de la Société prises le 5 mai 2011 que les administrateurs ont décidé:

* de prendre note de la démission de M. Ronald Gerritse en tant qu'administrateur de la Société à compter du 1^{er} mai 2011; et

* de co-opter, avec effet au 1^{er} mai 2011 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011, M. Klaas Knot, né le 14 avril 1967 à Bedum, Groningue, Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle Korte Voorhout 7, 2511CW La Haye, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de la Société en remplacement de M. Ronald Gerritse.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est désormais constitué des personnes suivantes:

- M. Jörg Asmussen;
- M. Martin Bruncko;
- M. Alfred Camilleri;

- M. José Manuel Campa Fernández;
- M. Alvaro Pinto Coelho de Aguiar;
- M. Ramon Fernandez;
- M. Vittorio Grilli;
- M. Georges Heinrich;
- Ms. Alenka Jerki ;
- M. Ilkka Kajaste;
- M. Klaas Knot
- M. Jozef Kortleven;
- M. James O'Brien;
- M. Christos Patsalides;
- M. Thomas Wieser; et
- M. George Zantias.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011073504/42.

(110081224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Chanpia Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.
R.C.S. Luxembourg B 97.231.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070403/10.

(110078550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Cin.Stef S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 82.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070405/9.

(110077745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Lys Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.440.744,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 149.168.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2011 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Il résulte desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, à la fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Frédéric Salvadore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil de Gérance se compose comme suit :

Gérants de catégorie A

- Monsieur Adel Ahmed M. Elsherbini, né le 18 août 1936 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à Diwan Amiri, boîte postale 923, Doha, Qatar,

- Monsieur Victor Nazeem R. Agha, né le 1^{er} janvier 1950 à Doha, Qatar, ayant son adresse professionnelle à Al Sadd Travel, boîte postale 17127, Doha, Qatar.

Gérants de catégorie B

- Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg,

- Monsieur Frédéric Salvadore, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 mai 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011072128/35.

(110079609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

RE&F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Avril 2011

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Daniel KUFFER en tant qu'administrateur de la société.
2. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Natale Capula né à Villa S. Giovanni (Italie), le 1 novembre 1961, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.
3. L'assemblée accepte la démission de Madame Catherine NORMAND en tant qu'administrateur de la société.
4. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement de l'administrateur sortant en appelant Monsieur Gianluca NINNO né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant professionnellement à 44, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, en tant qu'administrateur. Le nouvel administrateur est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.
5. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Ferdinando CAVALLI en tant qu'administrateur de la société
6. L'assemblée accepte la démission de la société I.C. DOM-COM en tant que Commissaire.
7. L'assemblée décide de pourvoir au remplacement du Commissaire aux Comptes sortant en appelant la société FGS EXPERT COMPTABLE S.A R.L., ayant son siège social 44, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg, RCS B0146534. Le nouveau Commissaire aux Comptes est élu pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.
8. Le siège social est transféré du L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, au 44, rue de la Vallée, L - 2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 29.04.2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2011073875/29.

(110081030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Benelux Parkett S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 136.244.

L'an deux mille onze, le trois mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BENELUX PARKETT S.A.» (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 136.244, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des

Sociétés et Associations, sous le numéro 624 du 13 mars 2008, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger WICKLER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marcus LOHR, Ingénieur technico-commerciale diplômé, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marcus LOHR, préqualifié.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'actionnaire représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 155.000,-EUR (cent cinquante-cinq mille Euros), pour le porter de son montant actuel de 50.000,-EUR (cinquante mille Euros) au montant de 205.000,-EUR (deux cent cinq mille Euros) par l'émission de 3.100 (trois mille cent) nouvelles actions d'une valeur nominale de 50,-EUR (cinquante Euros) chacune et libérées par un apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts.

3. Nomination de deux directeurs délégués à la gestion journalière.

4. Modification subséquente de l'article 12 des statuts.

5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 155.000,-EUR (cent cinquante-cinq mille Euros), pour le porter de son montant actuel de 50.000,-EUR (cinquante mille Euros) au montant de 205.000,-EUR (deux cent cinq mille Euros), par l'émission de 3.100 (trois mille cent) nouvelles actions d'une valeur nominale de 50,-EUR (cinquante Euros) chacune.

Souscription - Paiement

L'actionnaire unique, la société de droit belge dénommée ROGER WICKLER HOLDING A.G., avec siège social à B-4780 Saint Vith, 79a, Luxemburger Strasse, inscrite au Registre de Commerce d'Eupen B.C.E. sous le numéro 0870.212.734, représenté par ses deux administrateurs, Monsieur Roger WICKLER, prénommé, et Monsieur Marcus LOHR, prénommé, déclare et l'Assemblée générale prend acte, qu'il souscrit les prédites 3.100 (trois mille cent) nouvelles actions de la Société, et libère le montant correspondant par un apport en numéraire.

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de 155.000,-EUR (cent cinquante-cinq mille Euros) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit de la société est fixé à 205.000,-EUR (deux cent cinq mille Euros) représenté par 4.100 (quatre mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 50,-(cinquante euros) chacune».

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de nommer en tant que directeurs délégués à la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que de la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion:

- Monsieur Marcus Lohr, né à Mayence (D) le 26 juillet 1966, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart, et

- Herr Hubertus Overbeek, né à Gendringen (NL) le 18 février 1950, demeurant professionnellement à L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

Le mandat des directeurs délégués, prénommés, expirera à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Quatrième résolution

Au vu de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

La gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société, en ce qui concerne cette gestion, peuvent en outre être déléguées à un ou plusieurs directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, pouvant engager la Société par leur signature individuelle.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. Wickler, M. Lohr, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 9 mai 2011. Relation: RED/2011/938. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070365/86.

(110078677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Delamare Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 3.766.235.450,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 119.857.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2011.

Référence de publication: 2011070421/11.

(110077713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., previously called SHCO 3, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.147.927,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 18 May 2011,

(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.147.928 (the Company). The Company was incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing

in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1876 of 28 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, dated 30 November 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°461 of 3 March 2010.

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following resolution taken by the Sole Shareholder:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 20 of the articles of association of the Company, of which the English version shall henceforth read as follows:

" **Art. 20.** In accordance with article 200 of the Companies' Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply."

Transitory provisions

Article 20 of the articles of association of the Company, amended as stated above, shall be applicable with immediate effect to the Company's annual accounts for the financial year ending on 30 June 2011. Consequently, the Sole Shareholder resolves to revoke Deloitte Luxembourg S.A. as auditor of the Company.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l, anc. SHCO 3, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.927,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 18 mai 2011,

(l'Associé Unique),

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de la société Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.928 (la Société). La Société a été constituée en date du 20 août 2009 suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1876 du 28 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2009 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°461 du 3 mars 2010.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante prise par l'Associé Unique:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 20 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 20.** Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption

prévus à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable. "

Dispositions transitoires

L'article 20 des statuts de la Société, modifié comme indiqué ci-dessus, s'applique avec effet immédiat aux comptes annuels de la Société pour l'année financière se terminant le 30 juin 2011. L'Associé Unique décide dès lors de révoquer Deloitte Luxembourg S.A. en tant que réviseur de la Société

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de huit cents euros (EUR 800,-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. LAC/2011/23437. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072900/97.

(110081094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Dai Nippon International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 12.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 mai 2011.

Référence de publication: 2011070427/10.

(110078246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Economic Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 90.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2011070455/11.

(110077830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Plastiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 64.244.

Le soussigné, Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
CERTIFIE ET ATTESTE CE QUI SUIT:

Suivant un projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 21 février 2011 sous le numéro C 340, la société Plastiche S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 64.244 (la Société) a absorbé, par voie de fusion, Plastique Holding S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social 16, rue Notre -Dame, L-2240 Luxembourg sous le numéro B.85.056

- Conformément aux articles 257 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la " Loi Luxembourgeoise sur les sociétés"), Plastique Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg NO B 85.056, ci-après la " Société Absorbée", fera apport de tous ses actifs et passifs à Plastique S.A., Société anonyme, ayant son siège social au 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg NO B 64.244, ci-après la " Société Absorbante ".

- Que toutes les obligations exigées par l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales ont été effectuées

- Du point de vue comptable, la Fusion prend effet le 1^{er} janvier 2011.

La Fusion est maintenant accomplie, et a les conséquences suivantes:

le transfert de tous les actifs et passifs de la Société à Plastique S.A. en conformité avec le Projet de Fusion et annulation des parts sociales de la Société

- la société Absorbée cesse d'exister

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Carole PRSING.

Luxembourg, le 3 mai 2011.

Me Joseph Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2011074463/33.

(110081453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Enovos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Rectification de l'adresse:

L-2449 Luxembourg

Au lieu de

L- Luxembourg

Référence de publication: 2011070460/11.

(110077372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

A.M.C.O., Association MultiCulturelle de l'Ouest, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4171 Esch-sur-Alzette, 132, boulevard J.F. Kennedy et le coin 94, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg F 8.669.

Chapitre 1^{er} - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. L'association a comme dénomination: Association MultiCulturelle de l'Ouest (A.M.C.O)

Art. 2. L'association change son siège de 42, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette en 132 bld J.F. Kennedy L-4171 et le coin 94, rue Dicks L-4082 Esch-sur-Alzette

Art. 3. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II - Objectifs

Art. 4. L'association a comme objectif de promouvoir les activités multiculturelles pour les membres qui partagent leurs valeurs et objectifs. Ceux ci sont les suivants:

- gérer un lieu de métissage et de mixité raciale
- contribuer à l'intégration sociale des jeunes dans la société d'accueil
- réunions d'information
- cours de culture générale
- mettre à disposition un programme de soutien scolaire à tous ceux qui le désirent
- favoriser une meilleure connaissance de la culture des pays d'origine et du pays d'accueil
- promouvoir le dialogue entre les différentes communautés raciales et autres communautés résidentes au Luxembourg

- réaliser des activités socioculturelles, pédagogiques et humanitaires
- promouvoir autant de fois que possible et souhaitable, sous un plan paritaire de l'organisation d'initiative, la célébration des fêtes ethniques et toutes autres initiatives religieuses des différentes communautés composant l'association.

Les membres du Conseil d'administration s'engagent à respecter les buts cités ci-dessus et à appliquer le programme du Conseil d'administration pour lequel il a été élu.

Chapitre III - Membres Fondateurs

Art. 5. En vertu de la décision prise lors de l'Assemblée constituante du 13 mars 2011, les membres fondateurs de l'Association sont comme suit:

NOM PRENOM	PROFESSION	DEMEURANT A	NATIONALITE
Skenderovic Seid	Ouvrier	Esch/Alzette	Monténégrin
Ibraimi Sabahudin	Ouvrier	Esch/Alzette	Kosovar
Rexhaj Kushtrim	Chauffeur	Rumelange	Luxembourgeoise
Pelivani Elvir	Ouvrier	Esch/Alzette	Kosovar
Lima Livramento Luiz	Chauffeur	Niedercoorn	Luxembourgeoise

Chapitre IV - Adhésion - Démission - Contributions financières

Art. 6. Adhésion. Pour être admis comme nouveau membre effectif et actif, le postulant doit faire la demande par écrit au Conseil d'administration lequel statuera à la majorité simple des voix. Ce dernier n'est pas tenu de justifier sa décision. Le nombre des associés est illimité et ne peut être inférieur à 3.

Peuvent être adhérents de l'association toutes personnes physiques d'âge majeur (ou mineur avec autorisation parentale écrite) ou morales dont l'activité n'est pas incompatible avec l'objet de l'association.

L'association se compose:

1) de membres actifs:

Sont considérés comme tels ceux qui participent à la vie de l'association, qui leur donne voix délibérative dans les assemblées générales.

2) de membres d'honneur et bienfaiteur:

Ce titre peut être décerné par le Conseil d'Administration aux personnes ayant rendu des services importants (matériels ou financiers) à l'association. Ils ne disposent que d'une voix consultative aux Assemblées Générales.

Art. 7. Démission. Les membres sont libres de se retirer de l'Association à tout moment, ils notifieront leur décision par lettre recommandée, adressée au Conseil d'administration un mois à l'avance.

Art. 8. Contributions financières. Les membres sont appelés, dans la limite de leurs moyens à contribuer aux dépenses de l'Association par des contributions à des contributions mensuelles fixées par le Conseil d'administration.

Le membre qui pendant 4 mois ne s'acquitte pas de cette contribution librement consenti peut être déclaré par le Conseil d'administration déchu de la qualité de membre.

Chapitre V - Organes

Les organes de l'Association sont:

- a) l'Assemblée générale
- b) le Conseil d'administration
- c) le trésorier, réviseur de compte
- d) secrétaire
- e) intendance
- a) Assemblée générale

Art. 9. Elle se compose de l'ensemble des membres effectifs et actifs de l'Association, elle est qualifiée pour toutes les matières expressément prévues de sa compétence ainsi que pour les matières d'intérêts généraux qui ne sont pas dévolus au Conseil d'administration. L'Association est également tenue par son règlement intérieur. L'Assemblée générale est convoquée par le Conseil d'administration tous les 2 ans et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'Association l'exigent où que les 2/3 des membres effectifs et actifs le demandent par écrit au Conseil d'administration.

Art. 10. L'Assemblée générale a parmi ses attributions:

- a) modifications des statuts et du règlement interne
- b) nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse
- c) approbation du budget et comptes ainsi que le rapport d'activité du Conseil d'administration
- d) dissolution de l'Association
- e) exclusion des membres effectifs et actifs

Art. 11. L'élection du nouveau Conseil d'administration se fait à bulletin secret et à la majorité absolue des votes valablement exprimé par les membres effectifs et actifs présents et sur base d'un programme proposé par chaque candidat. Le vote par procuration est permis.

Art. 12. Les activités de l'Association multiculturelle de l'ouest font l'objet d'une concertation entre les membres du Conseil d'administration. Ces derniers peuvent désigner une ou plusieurs personnes pour l'exécution des dites activités.

Art. 13. Les délibérations de l'Assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par courrier postal ou par affichage au siège.

Pour délibérer valablement sur des modifications au statut, sur la dissolution de l'Association, l'Assemblée générale doit réunir au moins la moitié des membres effectifs et actifs et l'objet de l'Assemblée doit être spécifiquement indiqué dans la convocation. Si la moitié des membres ne sont pas présents à la lère réunion ils peuvent être convoqués à une 2^{ème} réunion le même jour pour délibérer quelque soit le nombre de membres effectifs et actifs présents mais dans ce cas là la décision sera remise à l'homologation du Tribunal Civil.

b) Conseil d'administration

Art. 14. L'Association est gérée par le Conseil d'administration, élue pour une durée de 5 ans renouvelable par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration se compose de 5 membres effectifs.

Art. 15. Lors de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration élu pour un mandat de 5 ans, est constitué d'un président, vice-président, secrétaire, trésorier, président adjoint et de 4 suppléants.

Art. 16. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour gérer l'Association, ainsi que pour réaliser ses objets.

Art. 17. Le Conseil d'administration, qui se réunit sur convocation de son président ou à la majorité simple de ses membres, ne peut valablement délibérer que si la moitié des membres effectifs, au moins, sont présents.

Art. 18. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 19. Le Conseil d'administration représente l'Association dans les relations avec les tiers. Pour que l'Association soit valablement engagée à l'égard de ceci, dans les transactions financières 3 signatures de membres en fonction, au moins, sont nécessaire.

Art. 20. Le Conseil d'administration peut charger certain membre de tâches particulières pour une durée limitée. Ces membres font rapport de leur travail au Conseil d'administration, lequel reste seul responsable de la décision à prendre.

Art. 21. Le Conseil d'administration est guidé dans sa gestion par le principe de transparence.

Art. 22. Les membres du Conseil d'administration du 1^{er} mandat sont comme suit:

QUALITE	NOM PRENOM	PROFESSION	Demeurant à	NATIONALITE
Président	Skenderovic Seid	Ouvrier	Esch/Alzette	Monténégrin
Vice Président	Ibraimi Sabahudin	Ouvrier	Esch/Azlette	Kosovar
Secrétaire	Rexhaj Kushtrim	Chauffeur	Rumelange	Luxembourgeoise
Trésorier	Pelivani Elvir	Ouvrier	Esch/Alzette	Kosovar
Intendance	Lima Livramento Luiz	Chauffeur	Niedercom	Luxembourgeoise

C) Finances et budget

a) Ressources: les ressources de l'Association comprennent notamment les cotisations des membres, des subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur. La cotisation annuelle est fixée par l'Assemblée générale, et elle ne peut être supérieur à l'indice actuel du pays.

b) Budget: le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport d'activité, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés au 31 décembre et soumis, pour examen, à l'Assemblée générale avec le rapport du trésorier. L'Assemblée générale désigne un ou deux réviseurs.

Chapitre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 26. La dissolution et la liquidation de l'Association sont réglées par les articles 18 à 25 de la loi du 21 avril 1928.

Dans le cas où l'Association serait dissoute, son patrimoine est affecté à une autre association ou organe dont l'objet est identique de l'Association et qui sera décidé par l'Assemblée générale lors de la dissolution.

En cas de liquidation de l'Association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts identiques.

Art. 27. Tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans buts lucratifs telle qu'elle a été modifiée ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'Assemblée générale.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 20 mai 2011.

Signatures.

Référence de publication: 2011071530/125.

(110078579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 107.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.O. IB - Luxembourg Three S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011070490/12.

(110078175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 20 avril 2011

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a noté la démission de M. Daniel KRAMER en tant qu'Administrateur de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en date du 20 avril 2011.

Le Conseil d'Administration a noté la nomination de Mme. Denise EVERALL, 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP, Grande Bretagne, en tant qu'Administratrice de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. en date du 20 avril 2011.

Au 20 avril 2011, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Mark S GARVIN, 10 Aldermanbury, Londres ECV 7RF, Grande Bretagne, Administrateur-Président;
- Susan EBENSTON, 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP, Grande Bretagne, Administrateur;
- Laurent VANDERWEYEN, 6 route de Trèves, L2633 Senningerberg, Luxembourg, Administrateur;
- Francis JACKSON, 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP, Grande Bretagne, Administrateur;
- Claudia SLACIK, 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP, Grande Bretagne, Administrateur;
- Denise EVERALL, 60 Victoria Embankment, Londres EC4Y 0JP, Grande Bretagne, Administrateur;

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat des personnes ci-dessus mentionnées jusqu'à sa prochaine assemblée qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Délégués à la gestion journalière

Au 20 avril 2011, les délégués à la gestion journalière se composent comme suit:

- Laurent VANDERWEYEN
- Mario PIROLA
- Alain PICHERIT
- David O'NEILL

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé de nommer la personne suivante en tant que déléguée à la gestion journalière de la société à compter du 2 mai 2011:

- Mme Karen DE VILLIERS, Vice Président, J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., domicilié professionnellement à 6 route de Trèves, L2633 Senningerberg, Luxembourg.

Au 2 mai 2011, les délégués à la gestion journalière se composent comme suit:

- Laurent VANDERWEYEN
- Mario PIROLA
- Alain PICHERIT
- David O'NEILL
- Karen DE VILLIERS

L'assemblée générale a décidé de reconduire le mandat des personnes ci-dessus mentionnées jusqu'à sa prochaine assemblée qui statuera sur l'année comptable se terminant le 31 décembre 2011.

Certifié conforme
Pam Steinfeldt-Kristensen
Acting Company Secretary

Référence de publication: 2011083187/43.

(110093269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2011.

Realstar Healthcare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.859.600,00.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 89.260.

In the year two thousand and eleven on the thirteenth day of May.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach,

THERE APPEARED:

Realstar Healthcare I Ontario Limited, having its principal office at 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, Ontario M5S 1M2, Canada, and registered with the trade and company register of Ontario under number ON-1593702, hereinafter referred to as the "Sole Shareholder",

here represented by Mr. Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. The Sole Shareholder owns one hundred percent (100 %) of the capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of Realstar Healthcare S.à r.l., with registered office at 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, registered with the Trade and Company Registry of Luxembourg under number B 89.260, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglister, Grand Duchy of Luxembourg, dated 25 September 2002, published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations" under number 1622 dated 12 November 2002 and the articles of association of which have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 7 July 2009, published in the Memorial C "Recueil des Sociétés et Associations" under number 1611 dated 20 August 2009 (the "Company").

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

a. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-five thousand Pounds Sterling (GBP 295,000) in order to bring it from its current amount of four million five hundred and sixty-four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 4,564,600) to four million eight hundred and fifty-nine thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 4,859,600) by the issuance of two thousand nine hundred and fifty (2,950) shares having nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

b. Subscription and full payment at nominal value of the newly issued shares by Realstar Healthcare I Ontario Limited through contribution in kind of receivables against the Company for an amount of two hundred and ninety-five thousand Pounds Sterling (GBP 295,000);

c. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company subsequently to the increase of the corporate capital of the Company;

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder DECIDES to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred and ninety-five thousand Pounds Sterling (GBP 295,000) in order to bring it from its current amount of four million five hundred and sixty-four thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 4,564,600) to four million eight hundred and fifty-nine thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 4,859,600) by the issuance of two thousand nine hundred and fifty (2,950) shares having nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Sole Shareholder DECIDES to accept the subscription and full payment of the newly issued shares, as follows:

Subscription - Payment

THEREUPON,

Realstar Healthcare I Ontario Limited, prenamed, represented as stated hereabove, declares to subscribe for two thousand nine hundred and fifty (2,950) newly issued shares and to pay them in full at the nominal value by contribution in kind of receivables for an aggregate amount of two hundred and ninety-five thousand Pounds Sterling (GBP 295,000) Realstar Healthcare I Ontario Limited, prenamed, holds against the Company.

The ownership and the value of the receivables contributed in kind by Realstar Healthcare I Ontario Limited, prenamed, has been confirmed through a certificate issued on 13 May 2011 by three directors of the Company. Such certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be filed at the same time with the tax administration (administration de l'enregistrement).

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder DECIDES to amend Article 6 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

"The corporate capital is set at four million eight hundred and fifty-nine thousand six hundred Pounds Sterling (GBP 4,859,600.-), represented by forty-eight thousand five hundred and ninety-six (48,596) shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (GBP 100.-) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing and intervening parties, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le treize jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach,

A COMPARU

Realstar Healthcare I Ontario Limited ayant son siège social à 77 Bloor Street West, Suite 2000, Toronto, Ontario M5S 1M2, Canada, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Ontario sous le numéro ON-1593702,

ci-après désignée comme étant l'«Associé Unique»,

ici représentée par Mr. Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent procès-verbal aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'Associé est propriétaire de cent pour cent (100%) du capital de la société à responsabilité limitée existante sous la dénomination sociale Realstar Healthcare S.à r.l., ayant son siège social au 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.260, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, le 25 septembre 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1622 du 12 novembre 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant daté du 7 juillet 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1611 du 20 août 2009 (la «Société»).

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (GBP 295.000) en vue de le porter de son montant actuel de quatre million cinq cent soixante-quatre mille six cents Livres Sterling (GBP 4.564.600) à quatre million huit cent cinquante-neuf mille six cents Livres Sterling (GBP 4.859.600) par l'émission de deux mille neuf cent cinquante (2.950) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

b. Souscription et entière libération à la valeur nominale des parts sociales à émettre par Realstar Healthcare I Ontario Limited par apport en nature des créances envers la Société pour un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (GBP 295.000);

c. Modification subséquente de l'Article 6 des statuts de la Société suite à l'augmentation du capital de la Société;

d. Divers.

Par conséquent, sur base l'ordre du jour ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (GBP 295.000) en vue de le porter de son montant actuel de quatre million cinq cent soixante-quatre mille six cents Livres Sterling (GBP 4.564.600) à quatre million huit cent cinquante-neuf mille six cents Livres Sterling (GBP 4.859.600) par l'émission de deux mille neuf cent cinquante (2.950) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DÉCIDE d'accepter la souscription et la libération intégrale des parts sociales nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

SUR CE,

Realstar Healthcare I Ontario Limited, prénommée, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire deux mille neuf cent cinquante (2.950) parts sociales nouvellement émises, et de les libérer intégralement à la valeur nominale par un apport en nature des créances pour un montant global de deux cent quatre-vingt-quinze mille Livres Sterling (GBP 295.000) que Realstar Healthcare I Ontario Limited, prénommée, détient à l'encontre de la Société.

La propriété et la valeur des créances apportées en nature par Realstar Healthcare I Ontario Limited, prénommée, ont été confirmées par un certificat émis le 13 mai 2011 par trois gérants de la Société. Ce certificat, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal afin d'être enregistré avec ce dernier au même moment auprès de l'administration de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique DÉCIDE de modifier l'Article 6 des statuts de la Société qui doivent désormais être lus comme suit:

«Le capital social est fixé à quatre million huit cent cinquante-neuf mille six cents Livres Sterling (GBP 4.859.600,-) représenté par quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-seize (48.596) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent procès-verbal en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. HERMELINSKI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 17 mai 2011. Relation: ECH/2011/876. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070708/141.

(110078230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Fissler A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.302.

Im Jahre zweitausendelf, am zwölften Mai.

Vor Notar Jean SECKLER, mit Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Aktiengesellschaft FISSLER A.G., mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 1. Februar 1980 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Camille HELLINCKX, mit dem damaligen Amtssitz in Luxembourg, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (das „Mémorial") Nummer 94 vom 7. Mai 1980.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Thierry FLEMING, „licencié en sciences commerciales et financières", mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Carine GRUNDHEBER, Privatbeamtin, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Frau Ulrike STEINHAUS, Privatbeamtin, mit professioneller Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, der Stimmzählerin und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche 50.000 (fünfzigtausend) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um EUR 101.350 um es von EUR 1.250.000 auf EUR 1.351.350 zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von 4.054 neuen Aktien zu je EUR 25 zuzüglich einer Emissionsprämie von EUR 328.620, gezeichnet und voll eingezahlt durch Herrn Harald FISSLER.

2. Anpassung von Artikel 5 wie folgt:

„Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.351.350 (eine Million dreihunderteinundfünfzigtausenddreihundertfünfzig Euros) eingeteilt in 54.054 (vierundfünfzigtausendvierundfünfzig) Aktien zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euros), voll eingezahlt.“

3. Abänderung von Artikel 21 (4) der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Bei der Beschlussfassung gewährt jede Aktie eine Stimme.“

4. Abänderung des ersten Satzes des Artikels 24 (1) der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Kommissare haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über die gesamte Gesellschaftstätigkeit.“

5. Abschaffung von Artikel 9 (3), 10, 19, 25 und des letzten Satzes des Artikels 20 (1) der Satzung; nachfolgende Neu Nummerierung der Artikel der Satzung und Abänderung von jedem bezüglichen Verweis in der Satzung.

Nach Beratung trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Erhöhung des Kapitals um EUR 101.350 (einhunderteintausenddreihundertfünfzig Euros), um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 1.250.000 (eine Million zweihundertfünfzigtausend Euros) auf EUR 1.351.350 (eine Million dreihunderteinundfünfzigtausenddreihundertfünfzig Euros) zu bringen, durch die Schaffung und die Ausgabe von 4.054 (viertausendvierundfünfzig) neuen Aktien zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euros) zuzüglich einer Emissionsprämie von EUR 328.620 (dreihundertachtundzwanzigtausendsechshundertzwanzig Euros).

Zeichnung und Einzahlung

Die beiden Mehrheits-Aktionäre haben ausdrücklich den Verzicht auf ihr Bezugsrecht erklärt.

Die Generalversammlung beschließt die Zeichnung von 4.054 (viertausendvierundfünfzig) neuen Aktien durch Herrn Harald FISSLER, wohnhaft in D-55743 Idar-Oberstein (Deutschland).

Die Aktien und die Emissionsprämie wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 429.970 (vierhundertneunundzwanzigtausendneuhundertsechzig Euros) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 5 der Satzung wie folgt anzupassen:

„Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 1.351.350 (eine Million dreihunderteinundfünfzigtausenddreihundertfünfzig Euros) eingeteilt in 54.054 (vierundfünfzigtausendvierundfünfzig) Aktien zu je EUR 25 (fünfundzwanzig Euros), voll eingezahlt.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 21 (4) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Bei der Beschlussfassung gewährt jede Aktie eine Stimme.“

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den ersten Satz des Artikels 24 (1) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Die Kommissare haben ein unbeschränktes Aufsichts- und Prüfungsrecht über die gesamte Gesellschaftstätigkeit.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 9 (3), Artikel 10, Artikel 19, den letzten Satz des Artikels 20 (1) und Artikel 25 der Satzung abzuschaffen und beschließt die nachfolgende Neunummerierung von Artikeln vorzunehmen und jeden bezüglichen Verweis in der Satzung abzuändern.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausendneunhundertfünfzig Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Thierry FLEMING, Carine GRUNDHEBER, Ulrike STEINHAUS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2011. Relation GRE/2011/1874. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Junglinster, den 19. Mai 2011.

Référence de publication: 2011070483/86.

(110078124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

MVM Lux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 83.256.

Auszug Protokoll ordentliche Generalversammlung MVM Lux Sicav

Die Ordentliche Generalversammlung der MVM LUX SICAV vom 24. Mai 2011 hat folgende Beschlüsse gefasst:

...

4. Für den Zeitraum bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 wurden folgende Personen einstimmig von den Aktionären als Verwaltungsratsmitglieder gewählt:

- Herr Loris Di Vora (Vorsitzender)
- Frau Dörthe Hirschmann (Mitglied)
- Herr Michael Hohmann (Mitglied)
- Herr Josef Krimphove (Mitglied)

Alle Verwaltungsräte mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012 PricewaterhouseCoopers S. à r. l. als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxemburg, den 24. Mai 2011.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für MVM LUX SICAV

Référence de publication: 2011072193/22.

(110080310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

In the year two thousand and eleven, twelfth day of the month of May;

Before M^e Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr. Oleksandr PETROV, delegate of the board of directors of Industrial Milk Company S.A., a société anonyme having its registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (the Company) incorporated on 28th December 2010 by the deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 315

of 16th February 2011, whose articles have been amended for the last time on 9th May 2011 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, (the Delegate),

represented by Me Arnaud JOSEPH, avocat, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the Delegate dated 27th April 2011 with respect to the issue by the Company of six million five hundred thousand (6,500,000) shares (the Decision), a copy of this Decision shall be attached to the present deed and be registered therewith.

The appearing party requested the notary to record his declarations as follows:

(I) Article 5 of the articles of association of the Company provides as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into 24,800,000 shares, without indication of a nominal value.

The authorised share capital is set at eighteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 18,750) to be divided into 15,000,000 shares, without indication of a nominal value, with the same rights attached as the existing shares.

The Board of Directors is authorized, during a period ending on the earliest of the following 2 dates (i) the date following the first business day after the admission of the shares of the Company to trading on the EU regulated market (the Listing) and (ii) the fifth anniversary of the date of the publication of this delegation in the Official Gazette (Mémorial C), to increase the subscribed share capital (in full or in part) and issue new shares within the limits of the authorised share capital. The Board of Directors may determine the terms and conditions of such increase of the subscribed share capital and issue of new shares, more specifically in respect of (i) when new shares are to be issued, (ii) the amount of the new shares to be issued, (iii) the subscription and payment of the new shares, (iv) whether the new shares are to be issued and subscribed with or without an issue premium and whether the new shares are to be paid in cash or in kind. When issuing new shares under their abovementioned powers, the Board of Directors is also expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to the then existing shareholder(s) and to delegate the decision to issue the shares to one of the Directors.

After such increase of the subscribed share capital according to the above, the present Articles shall be amended to reflect such an increase and the present article as well as article 8 shall be amended and restated to delete any reference to authorized share capital.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised representative, who need not be a Director or a shareholder of the Company, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the new shares issued under their abovementioned powers and to take any action to have the present Articles amended to reflect the increase of the Company's share capital as well as to delete reference to the authorized share capital and related paragraphs once the increase has been effected and restate the present article as well as article 8 accordingly.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

(II) Pursuant to the Decision and for the purpose of the initial purchase offering, the Company has issued six million five hundred thousand (6,500,000) new shares at an aggregate price of seventy million two hundred thousand Polish Zloty (PLN 70,200,000) to the initial underwriters by the issue of a global share certificate to be immobilized at ING Securities S.A. for purpose of clearing through NDS and listing on the Warsaw stock exchange and the Company has consequently increased its share capital by an amount of eight thousand one hundred twenty-five euro (EUR 8,125), the remaining funds being allocated to the freely distributable share premium.

(III) In consequence of the issue of the new shares by use of authorized share capital and the subsequent share capital increase made in accordance with the Decision and in accordance of the Company's articles of association:

- Article 5 of the articles of association of the Company is amended so as to subsequently read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital of the Company is set at thirty-nine thousand one hundred twenty-five euro (EUR 39,125) divided into 31,300,000 shares, without indication of a nominal value.

In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

- as well as Article 8, 2nd paragraph of the articles of association of the Company is amended to delete reference to an authorized share capital so as to subsequently read as follows:

"...

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders.

..."

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately five thousand nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douzième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A COMPARU:

Monsieur Oleksandr PETROV, délégué du conseil d'administration de Industrial Milk Company S.A., une société anonyme ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (la Société) constituée le 28 décembre 2010, suivant acte reçu du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 315 du 16 février 2011, et dont les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 mai 2011 suivant acte reçu du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, (le Délégué) lequel Délégué ici représenté par Me Arnaud Joseph, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du Délégué datée du 27 avril 2011 concernant l'émission de six millions cinq cents mille (6.500.000) nouvelles actions (la Décision). Une copie de cette Décision sera jointe au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

(I) L'Article 5 des statuts de la Société prévoit ce qui suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euro (EUR 31.000) divisé en 24.800.000 actions, sans indication de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à dix huit mille sept cent cinquante euro (EUR 18.750) devant être divisé en 15.000.000 actions, sans indication de valeur nominale, avec les mêmes droits attachés qu'aux actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période se terminant au plus tôt des deux dates suivantes (i) la date suivant le premier jour ouvrable après l'admission des actions de la Société à la négociation sur un marché réglementé européen (le Listing) et (ii) le cinquième anniversaire de la date de publication de cette délégation à la Gazette Officielle (Memorial C), d'augmenter le capital social (en entier ou en partie) et émettre de nouvelles actions dans les limites du capital autorisé. Le Conseil d'Administration peut déterminer les conditions et modalités de cette augmentation du capital social et émettre de nouvelles actions, particulièrement concernant (i) le moment auquel les actions doivent être émises, (ii) le montant des nouvelles actions devant être émises, (iii) la souscription et le paiement des nouvelles actions, (iv) si les nouvelles actions doivent être émises et souscrites avec ou sans prime d'émission et si les nouvelles actions doivent être payées en espèce ou en nature. Lorsque sont émises de nouvelles actions en conformité avec les pouvoirs mentionnés ci-dessus, le Conseil d'Administration est aussi expressément autorisé à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants et de déléguer la décision d'émettre les actions à un des Administrateurs.

Après une augmentation de capital social telle que mentionnée ci-dessus, les présents Statuts doivent être modifiés afin de refléter une telle augmentation et le présent article ainsi que l'article 8 doivent être modifiés et mis à jour afin de supprimer toute référence au capital autorisé.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout représentant dûment autorisé, qui ne doit pas être un Administrateur ou un actionnaire de la Société, le devoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les nouvelles actions émises en vertu de leur pouvoirs mentionnés ci-dessus et de prendre toute mesure pour que soient modifiés les présents Statuts pour refléter l'augmentation de capital social de la Société ainsi que supprimer la référence au capital autorisé et les paragraphes y relatifs une fois que l'augmentation a été effectuée et reformuler les présents statuts ainsi que l'article 8 en conséquence. En plus du capital social, un compte de prime peut être mis en place dans lequel toute prime payée sur toute action en plus de la valeur nominale est transférée. Le montant sur le compte de prime peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute action que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou allouer les fonds à la réserve légale."

(II) En vertu de la Décision et dans le cadre de l'offre d'achat initial, la Société a émis six millions cinq cents mille (6.500.000) nouvelles actions à un prix global de soixante-dix millions deux cents mille Zloty polonais (PLN 70.200.000) aux souscripteurs initiaux par le biais de l'émission d'un certificat d'actions global qui sera immobilisé auprès de ING Securities S.A. en vue du règlement livraison des actions y incluses à travers NDS et de la cotation des actions à la bourse

de Varsovie et la Société a par conséquent augmenté son capital social d'un montant de huit mille cent vingt-cinq euros (EUR 8.125), les fonds restants étant alloués au compte prime d'émission librement distribuable.

(III) En conséquence de l'émission des nouvelles actions par l'utilisation du capital social autorisé et de l'augmentation du capital social, effectuées en vertu de la Décision et sur base des articles des statuts de la Société:

- l'Article 5 des statuts de la Société est modifié afin subséquemment d'avoir la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente-neuf mille cent vingt-cinq euros (EUR 39.125) divisé en 31.300.000 actions, sans indication de valeur nominale.

En plus du capital social, un compte de prime peut être mis en place dans lequel toute prime payée sur toute action en plus de la valeur nominale est transférée. Le montant sur le compte de prime peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute action que la Société peut racheter à ses actionnaires, pour compenser les pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou allouer les fonds à la réserve légale."

- ainsi que, l'Article 8, 2^{ème} paragraphe des statuts de la Société est modifié pour supprimer les références au capital social autorisé afin subséquemment d'avoir la teneur suivante:

"...

Les nouvelles actions devant être souscrites par un apport en espèces seront proposées par préférence aux actionnaires existants, au prorata de la part de capital détenue par ces actionnaires.

..."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de cinq mille neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. JOSEPH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. LAC/2011/22069. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071247/156.

(110079505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Dallmayr Vending Luxembourg - Hot Chocolate G.m.b.H., Société à responsabilité limitée, (anc. Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides).

Siège social: L-5551 Remich, 1, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.144.

Im Jahre zweitausendelf, den dreiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft BILOREN S.A., mit Sitz auf den British Virgin Islands, Citco Building Wickhams Cay, Road Town, hier vertreten durch Frau Nadine GLOESENER, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-2740 Luxembourg, auf Grund einer Vollmacht erteilt unter Privatschrift am 20. Mai 2011,

welche Vollmacht, nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch die Komparentin und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinandersetzte:

Dass die vorbennante Gesellschaft "BILOREN S.A." die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Hot Chocolate G.m.b.H. - Distribution de boissons chaudes et froides" mit Sitz in L-5551 Remich, 1, Route de Luxembourg ist.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde gemäss einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Januar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 666 vom 23. August 2001, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B Nummer 80144.

Alsdann bat die Komparentin, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar den nachfolgenden von der alleinigen Anteilhaberin genommenen Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst die Gesellschaft in "Dallmayr Vending Luxembourg - Hot Chocolate G.m.b.H." umzubenennen und somit Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 1.** Der Gesellschaftsname laute "Dallmayr Vending Luxembourg - Hot Chocolate G.m.b.H.".

Kosten

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden abgeschätzt auf 750,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparentin und der Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. GLOESENER; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 mai 2011. Relation: LAC/2011/23851. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 30. Mai 2011.

Référence de publication: 2011074973/42.

(110083553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2011.

TempLab Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9690 Watrange, 17A, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 148.661.

L'an deux mil onze, le seize mai.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société «COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd» ayant son siège social à SM1V 1BZ Londres (GB), 95, Wilton Road - Suite 3, enregistrée sous le numéro 6645018,

ici dûment représentée, par son directeur, Monsieur Ludovic LO PRESTI, Monsieur Ludovic LO PRESTI, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée «TempLab Luxembourg S.à r.l.» a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2157 du 4 novembre 2009,

- qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148661,

- qu'elle a un capital de 12.400,- euros divisé en 100 parts sociales de 124,- euros chacune,

- que la comparante est la seule et unique associée représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «TempLab Luxembourg S.à r.l., avec siège social à L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

La société «COMMERCIAL CONSULTING EUROPE Ltd», préqualifiée, par son représentant déclare céder l'ensemble de ses cent (100) parts sociales lui appartenant de la Société à la société «AFB Services Limited», établie et ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262,

ici dûment représentée par Monsieur Ludovic LO PRESTI, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, 20, rue Glesener.

Est intervenu aux présentes, la société «AFB Services Limited», préqualifiée, laquelle par son représentant, Monsieur Ludovic LO PRESTI, préqualifié, lequel déclare, ès-qualité qu'il agit, accepter la susdite cession au nom et pour compte de «AFB Services Limited».

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est subrogée dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Prix

Le cédant et la cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix convenu entre parties de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR), que le cédant préqualifié reconnaît et déclare avoir reçu de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Sur ce, est intervenu aux présentes, Monsieur Gauthier TITEUX, commerçant, demeurant à 38 au Thier, B-4870 Trooz (Belgique), agissant en sa qualité de gérant de la Société, ici représenté par Monsieur Ludovic LO PRESTI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée, délivrée à Luxembourg, le 16 mai 2011,

Laquelle procuration, après avoir été dûment paraphée «ne varietur» par le comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

Lequel, par son mandataire, déclare accepter la susdite cession au nom de la société TempLab Luxembourg S.à r.l., conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Il a encore déclaré n'avoir entre ses mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Ensuite la comparante, la société «AFB Services Limited», seule et unique associée de la Société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises suivantes:

Première résolution

L'associé unique, en conséquence de la cession de parts ci-avant, décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 afférent des statuts, en un seul alinéa 1, comme suit:

« **Art. 5. (Alinéa 1 nouveau).** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,-EUR) chacune, entièrement libérées, intégralement attribuées à la société «AFB Services Limited», établie et ayant son siège social à Kowloon/Mongkok, Hong Kong (Chine), 8, Argyle Street, office tower, Langham Place Suite 3703, immatriculée au Registre de Commerce de Chine sous le numéro 1370262.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de Clemency, à L-9690 Watrange, 17A, rue Abbé Welter, et de modifier l'article 2 alinéa 1 afférent des statuts, comme suit:

« **Art. 2. (Al. 1).** Le siège de la société est établi à Watrange.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 1.100.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Lo Presti, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 mai 2011. Relation: LAC/2011/22391. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 mai 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011071903/76.

(110079111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Gartok, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 129.813.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un administrateur*

Référence de publication: 2011070494/11.

(110077682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Gestimob S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 99.392.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 16 mai 2011:

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070496/11.

(110077974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 147.927.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth day of May.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., formerly named SHCO 2, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.147.926,

here represented by Ms Josiane Meissener, employee of the law firm Allen & Overy Luxembourg, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal on 18 May 2011,
(the Sole Shareholder).

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B.147.927 (the Company). The Company was incorporated on 20 August 2009 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1864 of 25 September 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Carlo Wersandt, dated 30 November 2009 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°413 of 25 February 2010.

Which appearing person, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up the following resolution taken by the Sole Shareholder:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 23 of the articles of association of the Company, of which the English version shall henceforth read as follows:

" **Art. 23.** In accordance with article 200 of the Companies' Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the

exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply."

Transitory provisions

Article 23 of the articles of association of the Company, amended as stated above, shall be applicable with immediate effect to the Company's annual accounts for the financial year ending on 30 June 2011. Consequently, the Sole Shareholder resolves to revoke Deloitte Luxembourg S.A. as auditor of the Company.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately eight hundred Euro (EUR 800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l, anc. SHCO 2, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.926,

ici représentée par Mme Josiane Meissener, employée de l'étude Allen & Overy Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé le 18 mai 2011,

(l'Associé Unique),

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte du comparant ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique est l'associé unique de la société Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 147.927 (la Société). La Société a été constituée en date du 20 août 2009 suivant acte reçu par Me Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°1864 du 25 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 novembre 2011 suivant acte de Maître Carlo Wersandt, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – N°413 du 25 février 2011.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante prise par l' Associé Unique:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 23 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 23.** Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable. "

Dispositions transitoires

L'article 23 des statuts de la Société, modifié comme indiqué ci-dessus, s'applique avec effet immédiat aux comptes annuels de la Société pour l'année financière se terminant le 30 juin 2011. L'Associé Unique décide dès lors de révoquer Deloitte Luxembourg S.A. en tant que réviseur de la Société

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de huit cents euros (EUR 800.-).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, reconnaît qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé ensemble avec le notaire instrumentaire l'original du présent acte.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mai 2011. LAC/2011/23435. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072901/97.

(110081093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Velcan Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

L'an deux mille onze, le onze mai.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "VELCAN ENERGY LUXEMBOURG S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11, Avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Luxembourg, en date du 12 février 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 643 du 25 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 septembre 2010, publié au Mémorial C numéro 2261 du 22 octobre 2010, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145006.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Marcel KRIER, comptable, demeurant professionnellement au 9, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur également Monsieur Marcel KRIER.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à concurrence de 20.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 79.357.700,- EUR à 99.357.700,- EUR, par la création et l'émission de 200.000 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Restera annexée aux présentes, la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire, pour être enregistrée avec elles.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cents euros (79.357.700,- EUR) à quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cent euros (99.357.700,- EUR), par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'étant pas d'application.

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les deux cent mille (200.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme de droit français VELCAN ENERGY S.A., avec siège social à F-75008 Paris, 75 boulevard Haussmann, l'actionnaire unique, et libérées à concurrence de EUR 9.785.000 (neuf millions sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros) soit 48.925% moyennant:

- apport en nature d'obligations pour une valeur de EUR 6.784.966,38 (six millions sept cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent soixante-six Euros et trente-huit cents) consistant en:

- 445 000 BQUE PSA FIN 3,875% 01/13, code XS0478488066
- 2 000 000 HEIDELBERGER 7,5% 31/10/14, code XS0458230082
- 1 300 000 LAFARGE SA 5,75% 08-11, code XS0365901494
- 900 000 RALLYE 8,375%20/01/2015, code FR0010806745
- 1 400 000 RCI BANQUE 4% 21/10/11, code XS0451096076
- 300 000 SAINT-GOBAIN 4,25% 31/05/11, code FR0010333377

- apport d'une partie du compte courant de l'actionnaire unique à hauteur de trois millions et trente-trois euros et soixante-deux cents (3.000.033,62 EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme "VELCAN ENERGY LUXEMBOURG S.A.", prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

La libération du solde de la souscription soit 10.215.000 euros sera exigible au fur et à mesure des besoins de la société.

Rapport du réviseur d'entreprises

Ces apports font l'objet d'un rapport établi par Grant Thornton Lux Audit S.A., le réviseur d'entreprises, et signé par Monsieur Marco CLAUDE, réviseur d'entreprises en date du 11 mai 2011, conformément aux stipulations de l'article 26-1 et 32-1 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (premier alinéa) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 99.357. 700.- (quatre-vingt-dix-neuf millions trois cent cinquante-sept mille sept cents euros) représenté par 993.577 (neuf cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 5.500 euros. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KRIER; N. GLOESNER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 mai 2011. Relation: LAC/2011/21925. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur pp. (signé): Tom BENNING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070785/88.

(110077881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Broso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 63.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2011

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec

adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent dûment nommé en date du 15 janvier 2009 est Monsieur Gerard VAN HUNEN, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

- L'Assemblée ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011071975/21.

(110080052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Ginge - Kerr - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 12, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 47.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070498/10.

(110078194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Espirito Santo Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 13.634.

L'an deux mille onze, le douze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg, (ci-après "le mandataire"), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "ESPIRITO SANTO CONTROL S.A.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 13.634, constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 1976, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 111 du 1^{er} juin 1976 dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 242 du 23 février 2007;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 18 mars 2011; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "ESPIRITO SANTO CONTROL S.A.", pré-désignée, s'élève actuellement à soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) actions d'une valeur nominale de huit euros (EUR 8,-) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article trois (3) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 18 mars 2011 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de soixante-dix millions d'euros (70.000.000,-EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000,-) à cent trente millions d'euros (130.000.000,-EUR), par la création et l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit euros (8,-EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que les huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de huit euros (8,-EUR) chacune, ont été souscrites par les souscripteurs tels que détaillés sur les bulletins de souscriptions ou mentionnés sur une liste complète qui restera annexée à cet acte notarié, et libérées intégralement en numéraire par versements sur un compte bancaire au nom de la société "ESPIRITO SANTO CONTROL S.A.", pré-désignée, de sorte que la somme de soixante-dix millions d'euros (70.000.000,-EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à cent trente millions d'euros (130.000.000,-EUR) représenté par seize millions deux cent cinquante mille (16.250.000) actions d'une valeur nominale de huit euros (EUR 8,-) chacune.»

« **Art. 3. alinéa 4.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à concurrence de soixante-dix millions d'euros (70.000.000,EUR), pour le porter de son montant actuel de cent trente millions d'euros (130.000.000,-EUR) à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-), le cas échéant par l'émission de huit millions sept cent cinquante mille (8.750.000) actions de huit euros (EUR 8,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 6.700,-EUR

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2011. Relation GRE/2011/1894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 23 mai 2011.

Référence de publication: 2011071197/62.

(110079567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2011.

Référence de publication: 2011070499/10.

(110078007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Regi Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 91.600.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the seventeenth day of May.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr. Thomas Peter NYSTEN, residing at NL-1077 RA Amsterdam (The Netherlands), 22, Raphaëlplein, here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited company (société anonyme) "REGI PARTICIPATIONS S.A.", with registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 91600, was incorporated by a deed received by Maître Jean-Paul HENCKS, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on January 31, 2003, published in the Mémorial C number 265 of March 12, 2003 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand and one hundred (3,100) shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints himself as liquidator of the Company and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in his capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that he takes over all the assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company pursuant to point 6).

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and to the supervisory auditor for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille onze.

Le dix-sept mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Thomas Peter NYSTEN, demeurant à NL-1077 RA Amsterdam (Pays-Bas), 22, Raphaëlplein, représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à L-6130 Luxembourg, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme "REGI PARTICIPATIONS S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 91600, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 31 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 265 du 12 mars 2003 (la "Société").

2) Que le capital de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune.

3) Que le comparant est l'actionnaire unique de la Société.

4) Que le comparant a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif connu et inconnu actuellement de la Société dissoute.

7) Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leurs mandats.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 mai 2011. Relation GRE/2011/1920. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 25 mai 2011.

Référence de publication: 2011072961/98.

(110080812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 892.270,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Notification

Suite à la cession de parts intervenue en date du 6 avril 2011 entre Preston Luxembourg 2 S.à r.l. et Intermediate Investments Jersey Limited, ICG European Fund 2006 GP Limited au nom et pour ICG European Fund 2006 Limited Partnership, Almack Leverage I LP, Almack Leverage II LP, Almack Unleverage I LP, Almack Mezzanine II Unleverage LP, Partners Group Mezzanine Finance I LP, Partners Group Mezzanine Finance II LP, Partners Group Mezzanine Finance III LP et Partners Group Prime Yield S.à r.l., les parts sociales de catégories A, B, C, D et E de la Société, détenues par ses associés seulement, sont réparties comme suit:

- Intermediate Investments Jersey Limited, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG à St Helier, Jersey, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 98897, détient:

3.733 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

3.733 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

3.733 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

3.733 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

3.732 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

- ICG European Fund 2006 GP Limited au nom et pour ICG European Fund 2006 Limited Partnership, ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, JE4 9WG à St Helier, Jersey, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés de Jersey sous le numéro 94181, détient:

2.489 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

2.489 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

2.489 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

2.489 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

- 2.488 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
- Almack Leverage I LP, ayant son siège social 61 Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 10901, détient:
 - 517 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 517 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 517 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 517 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 515 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Almack Leverage II LP, ayant son siège social 61 Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 10899, détient:
 - 224 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 224 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 224 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 224 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 225 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Almack Unleverage I LP, ayant son siège social 61 Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 10900, détient:
 - 555 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 555 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 555 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 555 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 556 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Almack Mezzanine II Unleverage LP, ayant son siège social 61 Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume Uni, et immatriculé auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 12837, détient:
 - 2.593 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 2.593 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 2.593 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 2.593 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 2.592 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Partners Group Mezzanine Finance I LP, ayant son siège social à Tudor House, GY1 6BD St Peter Port, Guernesey, et immatriculé auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 5426, détient:
 - 545 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 545 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 545 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 545 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 543 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Partners Group Mezzanine Finance II LP, ayant son siège social à Tudor House, GY1 6BD St Peter Port, Guernesey, et immatriculé auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 5427, détient:
 - 195 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 195 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 195 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 195 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 192 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Partners Group Mezzanine Finance III LP, ayant son siège social à Tudor House, GY1 6BD St Peter Port, Guernesey, et immatriculé auprès du Registre de Guernesey sous le numéro 5930, détient:
 - 311 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 311 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 311 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 311 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 310 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.
 - Partners Group Prime Yield S.à r.l. ayant son siège social au 55, Avenue de la Gare L-1611 Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B114648, détient:
 - 506 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;
 - 506 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

506 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

506 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

506 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

- Preston Luxembourg 2 S.à r.l. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B157152, détient:

6.768 parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

6.768 parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

6.768 parts sociales de catégorie C d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

6.768 parts sociales de catégorie D d'une valeur nominale de EUR 1 chacune;

6.768 parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de EUR 1 chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011073887/98.

(110080935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

Matibo Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.042.

— STATUTS

L'an deux mille onze. Le vingt avril.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

1.- La société LIBRA HOLDING S.A., avec siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.445, ici représentée par Monsieur Sven JANSSENS, comptable, demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué.

2.- Monsieur Patrick LORRIPER, manager, né à Deurne, le 15 janvier 1970, demeurant à B-2180 Ekeren-Donk, 31, Karel Seclefstraat, ici représenté par Monsieur Sven JANSSENS, comptable, demeurant professionnellement à Howald, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

3.- Madame Sabine PIETERS, manager, née à Kapellen, le 29 juin 1973, demeurant à B-2180 Ekeren-Donk, 31, Karel Seclefstraat, ici représenté par Monsieur Sven JANSSENS, comptable, demeurant professionnellement à Howald, agissant en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé annexée au présent acte.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

MATIBO INVESTMENT GROUP S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. La société a pour objet la création et la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles ainsi que toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible

de contribuer à son développement. La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social est fixé à TROIS CENT VINGT-SIX MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 326.200,-), représenté par NEUF CENT TRENTE-DEUX (932) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT CINQUANTE EUROS (€ 350,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de celui-ci. En cas d'administrateur unique la société est engagée par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2011.
- Par dérogation, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, le premier lundi du mois de juin en 2012.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société LIBRA HOLDING S.A., prénommée, TROIS CENTS ACTIONS	300
2.- Monsieur Patrick LORRIPER, prénommé, TROIS CENT SEIZE ACTIONS	316
3.- Madame Sabine PIETERS, prénommée, TROIS CENT SEIZE ACTIONS	316
TOTAL: NEUF CENT TRENTE-DEUX ACTIONS	932

Ces actions ont été libérées à comme suit:

- La société LIBRA HOLDING S.A., prénommée, déclare souscrire 300 actions représentant un montant en capital de cent cinq mille euros (€ 105.000,-) et les libérer à hauteur de quarante mille euros (€ 40.000,-) par un apport un numéraire de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

- Monsieur Patrick LORRIPER, prénommé et Madame Sabine PIETERS, prénommée, déclarent souscrire chacun trois cent seize (316) actions et les libérer à 100% par l'apport de la totalité du capital de la société S.P.R.L. de droit belge LORCO INVEST, avec siège social à B-2180 Ekeren, 31 Karel Seclefstraat, immatriculée au registre de commerce et des sociétés à Anvers sous le numéro BE 0464.075.615. Le tout évalué à DEUX CENT VINGT-ET-UN MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 221.200,-).

Ledit apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises la société VGD Luxembourg, établie et ayant son siège à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le rapport est daté du 18 avril 2011 dont un exemplaire est annexé aux présentes.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport (221.200 EUR) ne correspond pas, au moins, au nombre (632) actions, et à la valeur nominale (350 EUR/action) des actions à émettre en contrepartie, sans prime d'émission.

Ce rapport a été rédigé en vertu de l'article 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ne peut être employé dans un autre but."

Il résulte d'un certificat signé par les gérants de la société LORCO INVEST, prénommé, que les actions apportées sont à la disposition de la société MATIBO INVESTMENT GROUP S.A..

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille euros (€ 2.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

1) Monsieur Sven JANSSENS, comptable, né le 08 février 1972 à Antwerpen (Belgique), demeurant professionnellement à L-2611 Howald, 183, route de Thionville,

2) Monsieur Patrick LORRIPER, manager, né à Deurne, le 15 janvier 1970, demeurant à B-2180 Ekeren-Donk, 31, Karel Seclefstraat;

3) Madame Sabine PIETERS, manager, née à Kapellen, le 29 juin 1973, demeurant à B-2180 Ekeren-Donk, 31, Karel Seclefstraat

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

ARIETIS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B146.781.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2016.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 278, Route D'Esch.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Janssens, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 avril 2011. Relation: EAC/2011/5365. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011072906/151.

(110080961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2011.

**Nimble S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III (Nimble) S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.009.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TRITON MASTERLUXCO 3, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.07, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143.926 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Charles MONNIER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 May 2011,

The said proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of Triton III (Nimble) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary dated 26 November 2010, published in the Mémorial C number 50 of 11 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 157.009. The articles of incorporation of the Company were amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 15 April 2011, not yet published in the Mémorial C.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To change the name of the Company from "Triton III (Nimble) S.à r.l." to "Nimble S.à r.l.".

2 To amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution.

3 Miscellaneous.

requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to change the Company's corporate name from "Triton III (Nimble) S.à r.l." to "Nimble S.à r.l.".

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the third paragraph of article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolution:

As a result, the third paragraph of article 1 shall, as from now on, read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** The Company will exist under the name of "Nimble S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at nine hundred euro (EUR 900,-).-

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his/her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,07, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 143.926 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Charles MONNIER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 10 mai 2011.

Laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Triton III (Nimble) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné daté du 26 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 50 du 11 janvier 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157.009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 avril 2011, non encore publié au Mémorial C.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société de "Triton III (Nimble) S.à r.l." en "Nimble S.à r.l.".

2 Modification du troisième paragraphe de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

3 Divers

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société de "Triton III (Nimble) S.à r.l." en "Nimble S.à r.l.".

Deuxième résolution

Au regard de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé de modifier les statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente:

En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 1 se lira comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** La Société adopte la dénomination sociale "Nimble S.à r.l.".»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Monnier, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 mai 2011. Relation: RED/2011/988. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 24 mai 2011.

Référence de publication: 2011072320/100.

(110080038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Global Paints S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 118.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070500/10.

(110078174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Gottex Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.627.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61926 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070505/10.

(110077813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 45.400.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

EXTRAIT

I. En date du 18 mai 2011, chacun des associés suivants a cédé le nombre de parts sociales indiqué à côté de leur nom à Fourth Cinven Fund FCPR:

- Fourth Cinven Fund (No 1) Limited Partnership: 167 parts sociales A, 167 parts sociales B, 167 parts sociales C, 167 parts sociales D, 167 parts sociales E, 167 parts sociales F, 167 parts sociales G, 167 parts sociales H, 167 parts sociales I et 167 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No 2) Limited Partnership: 175 parts sociales A, 175 parts sociales B, 175 parts sociales C, 175 parts sociales D, 175 parts sociales E, 175 parts sociales F, 175 parts sociales G, 175 parts sociales H, 175 parts sociales I et 175 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No 3-VCOC) Limited Partnership: 175 parts sociales A, 174 parts sociales B, 174 parts sociales C, 174 parts sociales D, 174 parts sociales E, 174 parts sociales F, 174 parts sociales G, 174 parts sociales H, 174 parts sociales I et 174 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (No 4) Limited Partnership: 165 parts sociales A, 165 parts sociales B, 165 parts sociales C, 165 parts sociales D, 165 parts sociales E, 165 parts sociales F, 165 parts sociales G, 165 parts sociales H, 165 parts sociales I et 165 parts sociales J

- Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership: 68 parts sociales A, 68 parts sociales B, 68 parts sociales C, 68 parts sociales D, 68 parts sociales E, 68 parts sociales F, 68 parts sociales G, 68 parts sociales H, 68 parts sociales I et 68 parts sociales J

II. En date du 18 mai 2011, Fourth Cinven Fund (UBTI) Limited Partnership a cédé à Fourth Cinven (MACIF) Limited Partnership le nombre de parts sociales suivants:

- 24 parts sociales A, 24 parts sociales B, 24 parts sociales C, 24 parts sociales D, 24 parts sociales E, 24 parts sociales F, 24 parts sociales G, 24 parts sociales H, 24 parts sociales I et 24 parts sociales J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011075240/34.

(110082506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.

Henderson Joint Ventures Property Funds Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011070510/9.

(110078264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Vam Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.134.

Extract of the minutes of the annual general meeting of the Shareholders of the Company held at the registered office of the Company in Luxembourg on 21 April 2010:

The meeting decided to reappoint the Board of Directors and the Auditor for a new period of one year.

The Directors are:

- Mr Peter John de Putron, Chairman of the Board of Directors, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Michael Hunt, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- Mr Benoni Dufour, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Hans Nikolaus Gerner, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Yves de Vos, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- Mr Romain Moebus, with professional address at 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

The Auditor is:

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

The mandates of the Directors and of the Auditor shall expire immediately after the next annual general meeting of the shareholders.

Certified true extract

Yves de Vos / Romain Moebus

Directors

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 21 avril 2010 au siège de la Société à Luxembourg.

L'assemblée décide de réélire les administrateurs et le réviseur d'entreprises en fonction pour une nouvelle période d'un an.

Les administrateurs sont:

- M Peter John de Putron, président de conseil d'administration, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Michael Hunt, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.
- M Benoni Dufour, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Hans Nikolaus Gerner, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Yves de Vos, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
- M Romain Moebus, avec adresse professionnelle à 26, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Le réviseur d'entreprises est:

- Ernst & Young S.A., 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach.

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises prendront fin immédiatement à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

Extrait certifié conforme
Yves de Vos / Romain Moebus
Administrateurs

Référence de publication: 2011073740/45.

(110081732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2011.

Hugo Boss Benelux Retail B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 25A, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 142.437.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2011070511/12.

(110078644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Compagnie Financière de Belmont S.A. société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.160.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 novembre 2009.

Révocation de l'Administrateur Thierry SCHMIT.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Les mandats de Monsieur Daniel RUCHONNET, 2, rue Charles Bonnet, CH-1206 Genève et de la société S.G.A. SERVICES S.A., 39 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant qu'Administrateurs, sont renouvelés pour une nouvelle période de six ans. Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311, est nommé comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Thierry SCHMIT, pour une période de 6 ans.

Le mandat de Monsieur Eric HERREMANS, adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes, est renouvelé pour une période de six ans.

Pour la société

COMPAGNIE FINANCIERE DE BELMONT S.A., société de gestion de patrimoine familial «SPF»

Référence de publication: 2011072015/20.

(110079722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Henfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 23.731.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2011.

Référence de publication: 2011070516/10.

(110077879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFARO S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011070518/11.

(110077868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Stofan, Société Anonyme.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen.

R.C.S. Luxembourg B 106.087.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 11 mai 2011

- L'Assemblée décide de ne pas renouveler les mandats des administrateurs Mr Gian Marco TOFFOLO, Mr Stéphane MERTENS et la société NIRAN S.A.H. En conséquence, il est également mis fin au mandat d'administrateur délégué de Mr Gian Marco TOFFOLO

- L'Assemblée décide de nommer les nouveaux administrateurs suivants:

* Mr Sixte PHILIPS, demeurant professionnellement au 196 Rue Cabral Moncada, à Luanda en Angola.

* Mr Jérôme SPAEY, demeurant professionnellement au 218 Rue Rainha Ginga, à Luanda en Angola

* La société Risk & Reinsurance Solutions SA en abrégé 2RS représentée par Mr Willem Marinus AARDOOM, demeurant tous deux professionnellement au 23 Avenue Monterey, L2163 Luxembourg.

Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

- L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat du Commissaire aux comptes Madame Anne DAXHELET. En remplacement, l'assemblée décide de nommer Mr Gérard DARDENNE demeurant professionnellement au 23 Avenue Monterey, L2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale de 2014 statuant sur les comptes 2013.

Pour la société

Référence de publication: 2011072301/21.

(110080073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070521/10.

(110078142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.

Huacheng Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 137.085.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011070522/10.

(110078143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2011.
